

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté du mardi 6 avril 2010 à Reillanne

Après les paroles de bienvenue prononcées par le Maire de Reillanne.
Le Président ouvre la séance.
Monsieur André PETA est désigné secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité
Il donne lecture de l'Ordre du Jour.

* * * * *

1 - ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose à l'Assemblée les candidatures de MM Alain CALVET et André BOUFFIER pour occuper les postes de vice-présidents.

Après un vote au scrutin secret, le résultat est le suivant :

- Nombre de bulletins dans l'urne :	19
- Nombre de voix pour MM CALVET et BOUFFIER :	19
- Nombre de bulletins blancs :	0

MM Alain CALVET et André BOUFFIER sont élus à la majorité vice-présidents de la Communauté de Haute Provence.

2- CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE REILLANNE

Le Président informe l'assemblée que Reillanne, en intégrant la Communauté de Haute Provence, lui transfère 260 000 € de fiscalité.

Outre les charges transférées, comme le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le transport scolaire, il est proposé de conclure des conventions de mise à disposition afin de compenser ce prélèvement, pour le gardiennage de la déchetterie et du stade, pour les travaux de voirie avec la possibilité de recourir à l'ingénieur technique de Reillanne pour le suivi des travaux, pour l'école, la crèche et le centre aéré.

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature de ces conventions et le versement de fonds de concours.

3 - MONTJUSTIN - Bistrot de Pays

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition du bâtiment.

Le contrat avec l'architecte ayant été rompu, l'assemblée, à l'unanimité, donne délégation au Bureau pour contracter avec un autre maître d'œuvre.

4 - DAUPHIN - Acquisition de l'ancienne forge

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de l'ancienne forge au prix de 245 000 € et autorise le Président à signer l'acte administratif à intervenir.

5- ST MARTIN-LES-EAUX

❖ Bistrot de Pays

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Mr Boccanfuso au taux de 13,50% du montant des travaux estimé à 150 000€.

❖ Construction de logements

L'assemblée décide à l'unanimité de lancer une consultation auprès de maîtres d'œuvre pour la construction de 6 logements.

6- INTERNET

Un procédé innovant le « R.L.I.C » offrant un débit dix fois supérieur à celui fourni par le réseau wifi va être expérimenté sur le territoire communautaire.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Président à présenter les demandes de financements auprès de l'Etat, de la région, du département et de l'Europe;

7- COMPTES ADMINISTRATIFS

A) Budget principal

Le Compte Administratif 2009 s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	1 325 308,29 €
	Recettes	3 648 129,13 €
	Soit un excédent de	2 322 820,84 €

<u>Investissement</u>	Dépenses	1 825 423,14 €
	Recettes	1 272 456,82 €
	Soit un déficit de	552 966,32 €

Excédent global de clôture de 1 769 854,52 €

B) Budget économie

Le Compte Administratif 2009 s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	206 840,87 €
	Recettes	1 283 128,86 €
	Soit un excédent de	1 076 287,99 €

<u>Investissement</u>	Dépenses	3 963 080,63 €
	Recettes	2 517 828,88 €
	Soit un déficit de	1 445 251,75 €

Déficit global de clôture de 368 963,76 €

C) Budget S.P.A.N.C

Le Compte Administratif 2009 se résume comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Recettes	445,20 €
	Soit un excédent de	445,20 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2009.

8- AFFECTATION DES RESULTATS

A) Budget principal

L'Assemblée décide à l'unanimité d'affecter la somme de 552 966,32€, prélevée sur l'excédent de fonctionnement, à la Section d'Investissement et de reporter le solde soit 1 769 854,52€ à la section de Fonctionnement dans « Report à Nouveau ».

B) Budget Economie

L'Assemblée décide à l'unanimité d'affecter la somme de 1 076 827,99€ à la section d'investissement et de reporter le déficit dans la même section dans « Report à Nouveau ».

C) Budget SPANC

L'assemblée décide à l'unanimité de reporter, dans la section de fonctionnement, l'excédent de 445,20€.

9- COMPTES DE GESTION

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2009.

10- TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée de reconduire les mêmes taux qu'en 2009 à savoir :

- Taxe d'Habitation :	3,30 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	8,94 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	31,69 %
- Taxe Professionnelle :	6,37 %

Pour la T.P de Zone, il est proposé de fixer le taux à 17,46 % au lieu de 17,39%

Il est également proposé de maintenir la taxe des Ordures ménagères à 7,80% ainsi que les redevances mises en recouvrement auprès du Camping « L'eau Vive » à Dauphin pour 1 500 € et de la Maison de Retraite St Joseph à MANE pour 3 000 €.

L'Assemblée adopte à l'unanimité les taux ci-dessus et les redevances.

11- BUDGETS 2010

A - Budget Général

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Général 2010 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 3 680 094,52 €
- Section d'Investissement : 4 713 222,00 €

B - Budget Annexe « Ateliers Relais »

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « Ateliers Relais » 2010 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 463 000,00 €
- Section d'investissement : 4 222 575,45 €

C - Budget Annexe « SPANC »

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « SPANC » 2010 qui se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 10 000,00 €
- Section d'Investissement : Néant

12- CONVENTION DES MAIRES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention des maires avec l'Europe avec pour objectif une réduction de 20% des émissions de CO2 d'ici 2020.

13- ZONE D'ACTIVITES DE PITAUGIER

L'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter les demandes de financements au titre de la Dotation de développement Rural pour un montant de 400 000€ et décide de recourir à un « MAPA ».

14- DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Plusieurs projets sont proposés pour l'année 2010 dans l'ordre suivant :

Opérations	Coût de l'opération HT	D.D.R sollicitée
1) Aménagement d'un Bistrot de Pays à Montjustin	200 000 €	40 000 €
2) Aménagement d'un Bistrot de Pays à St Martin	150 000 €	30 000 €
3) Aménagement de l'ancienne gare	250 000 €	50 000 €
4) Extension de la Z.A.E	400 000 €	120 000 €

L'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter les demandes de financements au titre de la Dotation de Développement Rural auprès de Monsieur Le Préfet.

15- VENTE D'UN LOT DE TERRAIN A Mr BEC

L'Assemblée autorise à l'unanimité la vente d'un lot de terrain sur la Zone d'activités de Pitaugier d'une superficie de 2 828 m² sous condition qu'une esquisse du projet lui soit soumise.

16- IMMEUBLE « MAURO »

Mr MENC, qui devait également louer ce bâtiment, est disposé à reprendre le bâtiment de la SEREC pour un loyer de 1 200 € HT/mois. Il fabrique des sirops biologiques.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le Président à signer le contrat administratif de location à intervenir.

17- SYDEVOM

La Communauté de Haute Provence intervient désormais en lieu et place de Reillanne au sein de ce syndicat.

La situation actuelle se révèle compliquée dans la mesure où le SYDEVOM intervient uniquement, et encore d'une manière virtuelle, dans le traitement des déchets ménagers et le tri sélectif.

Il devient impossible d'évaluer les quantités produites sur la commune de REILLANNE, la tournée assurée dans le secteur comprenant plusieurs collectivités. Ainsi, la participation financière exigée par le SYDEVOM ne pourrait être établie que d'une manière fictive.

L'Assemblée décide à l'unanimité de se retirer du SYDEVOM.

18- SUBVENTIONS

L'Assemblée décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 15 000€ à l'Office du tourisme de Reillanne.

L'Assemblée décide de renouveler la course cycliste sur le territoire communautaire et autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 800€.

19- AUBENAS-LES-ALPES – Salle multiactivités

L'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune d'Aubenas et la Communauté.

20- MARCHE DE TRAVAUX - Avenants

✓ Ancienne gare marchande :

Lors de la dépose de la couverture, la charpente est apparue détériorée ce qui engendre des travaux supplémentaires pour un montant de 9 424,63 € HT.

De plus, le Président précise que le résultat de la consultation s'est révélé supérieur à l'estimation du maître d'œuvre qui propose un avenant majorant sa rémunération.

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature de ces avenants.

✓ Stade de Dauphin :

Un avenant pour le raccordement des vestiaires au réseau d'adduction d'eau potable est proposé pour un montant de 11 059,41€ HT.

L'Assemblée autorise à l'unanimité la signature de cet avenant et donne mandat au Bureau pour consulter plusieurs entreprises.

21- QUESTIONS DIVERSES

A) Le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'acquérir un camion de ramassage des ordures ménagères. Le montant de cette acquisition est de 120 000 € environ.
L'Assemblée décide à l'unanimité l'acquisition d'un camion et donne mandat au Bureau pour choisir le fournisseur.

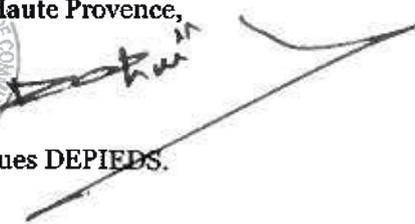
B) Emission « ICI »

Le Président informe l'Assemblée que la Communauté finance l'émission « ICI ». Celle-ci doit décider de l'intérêt de continuer.

Après un large débat, l'Assemblée décide à la majorité, avec 17 voix Pour et 2 Contre, d'arrêter de financer cette émission.

Séance close à 20h45.

Mane, le 19 avril 2010

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.